

**Claude Delmas**  
*Université de Paris III*  
*EA 3414 Linguistique anglaise*

## INCOMPLÉTUDE, COMPLÉTUDE ET IMPÉRATIF

L'analyse des énoncés ouvertement assertifs, considérés comme complets, conduit à considérer divers modules : la syntaxe, la sémantique, la pragmatique, le discours<sup>1</sup> (dans le sens de cohésion textuelle assurée dans l'instance de production). Je souhaiterais montrer que l'impératif prototypique résulte de la hiérarchisation d'un certain nombre de relations constitutives. Dans les cas prototypiques, une relation pragmatique est amenée à en dominer une autre, sémantique. La trace de ce recouvrement aboutit à une représentation particulière de l'argument agent potentiel du procès à réaliser. La représentation de cet argument peut se trouver écartelée entre deux saisies a) une saisie topique vocative (certains GN périphériques antérieurs [Peter, [ø[do x]]] le montrent parfois), b) une saisie thématique vocative plus moins marquée ([ø[... ou [you[...)]), c) une saisie plus ou moins agentive de l'actant du procès décrit par le verbe. Dans les cas les plus courants, la relation coénonciative pragmatique constitue la norme, si bien que tout en étant incontournable elle en vient à ne plus être spécifiquement informative : l'implicite de l'actance énonciative hiérarchisée<sup>2</sup> est tenu pour acquis, la représentation de l'énonciateur E, agent de l'énonciation, et celle du destinataire (D « bénéficiaire ») de l'énonciation, s'alignent sur la logique de l'implication et ne sont pas représentées dans la

1. Le mot « discours » est devenu polysémique, nous lui donnons ici le sens de cohésion textuelle que lui donnaient les grammairiens anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle. On sait que chez G. Guillaume le terme renvoie au passage de la « langue » au « discours », du potentiel en système à l'emploi dans un énoncé. É. Benvéniste oppose lui « l'histoire » au « discours ».

2. La relation coénonciative est hiérarchisée dans la mesure où l'énonciateur E est le premier déclencheur du procès que l'exécutant sollicité devra mener à son terme, d'où la représentation [E[D]].

surface syntaxique. Ils n'en disparaissent pas pour autant de la sous-jacence sémantique. Ce frayage coénonciatif [E[D]] affecte le schéma syntaxique de l'énoncé impératif. Par ailleurs, l'orientation diathétique de ce dernier détermine de manière cruciale la valeur finale de la construction et celle de l'acte de langage effectué par l'énonciateur (cf. la différence entre [∅[shut the door]], [∅[enjoy your stay]], et [∅[be warned]]).

Dans cette perspective, on peut se demander, lorsque l'on se penche sur les divers emplois de la forme porteuse syntaxique<sup>3</sup> de ce qu'il est convenu d'appeler l'impératif, si elle représente ou non une proposition complète. Une autre manière d'envisager le problème consiste à poser la question du « sujet » à l'impératif ? Peut-on se fier à ce que livre la syntaxe de surface et trancher ? Peut-on s'en tenir à ce que définit la seule sémantique ?

Aux questions précédentes il faut adjoindre celle de la détermination de la « proposition ». Cette dernière est-elle incomplète, implicite, achevée mais tronquée (au sens de J. Bourquin 1982, qui s'intéresse à ce problème mais pour une structure différente de celle de l'impératif) ? Dans cette seconde perspective quelles seraient les instances susceptibles de compléter, ou « finir » l'énoncé ? Peut-on parler de « temps », « d'accord », en dépit de leur caractère morphologique notoirement pauvre ? Faut-il, au contraire, faire l'hypothèse d'une « clôture » ou « finition » propositionnelle modale ? Peut-on ramener le « mode » à l'« auxiliation modale » ? Telles sont certaines des questions qui surgissent lorsque l'on prend le domaine de l'impératif pour objet (cf. D. Bolinger [1977] et C. H. Han [à paraître]). Je mènerai le plus loin possible l'hypothèse de la modularité et, prenant en compte la complémentarité qu'elle suppose ; au lieu de me contenter d'un vide strict « ∅ » ou d'une plénitude le plus souvent implicite *you*, je fais l'hypothèse que le module sémantique présente une variable *x* énonciativement et discursivement motivée. La langue représente cette variable par défaut à l'aide de « ∅ », mais c'est bien d'une variable qu'il s'agit. En ce qui concerne la détermination de la relation prédicative, il en va de même, une représentation par défaut simule une variable qui n'exclut ni des calculs entre le *t*<sup>o</sup> de l'acte de parole et le *T* du procès décrit, ni une valeur de mode inter-subjectivement interprétable. Je remercie ceux qui ont nourri ma réflexion par leurs remarques ou les articles qu'ils m'ont signalés.<sup>4</sup> Certaines sections présentées ci-dessous constituent des ré-

3. Voir C. Delmas, bibliographie.

4. Je remercie les collègues suivants pour leurs remarques : I. Birks, G. Girard, J.-G. Léoué, J. Vince, N. Malan, R. Flintham, D. Banks. Cette étude s'appuie sur l'article de D. Bolinger et de deux articles C. Han (a) et C. Han (b). Je remercie également les étudiants du séminaire de maîtrise de l'université du Pacifique, pour leurs remarques, en particulier M. Chambon, K. Lam, G. Osmont, et B. Paris.

ponses à des remarques de collègues à propos d'un article antérieur sur l'impératif ; je renvoie à la bibliographie.

### 1. Formes et morphologies du « sujet grammatical »

Si l'on s'en tient au seul observable, la morphologie n'est pas à elle seule opératoire, il ne serait pas suffisant de définir les impératifs non marqués comme correspondant à des relations prédicatives tronquées. Notons également que toute relation à sujet et détermination verbale non exprimés ou non explicites ne renvoie pas nécessairement à un impératif :

- (1) "Do you remember Beryl Fairfield?"  
 "Remember her! As if I couldn't remember her!"  
 (2) "Won't you come for a little walk?"  
 "Come for a walk—at that time of night! I couldn't!"

Si la forme est une condition incontournable de l'interprétation, à elle seule, elle reste insuffisante (cf. [ø[remember]], [ø[come for a walk]] qui ne correspondent pas dans ces exemples à des impératifs, mais à un écho tronqué d'une question antérieure). Le contexte et l'intonation jouent un rôle essentiel. L'impératif suppose une autre visée, une autre contextualisation et des contours intonatifs spécifiques. L'impératif en dépit de sa dimension déplétive se laisse aisément reconnaître et interpréter. L'observation montre encore que dans le cadre des emplois non marqués nous devons prévoir plusieurs cas de figure:

- (3) Everybody smile! [Reportage télévisé CNN]  
 (4) James, you shut the door!  
 (5) Just you wait till I catch you!  
 (6) Shut the door!

Conformément à un usage courant, nous ferons la distinction entre segment « local » interne à la relation prédicative et segment externe par rapport à cette dernière. On dira qu'en (4) le segment « topico-vocatif » (Top-voc) *James* est extérieur (périphérique) et que *you* est local, intérieur, par opposition au Top-voc qui le précède et le préfigure. On a donc le schéma [James#[you shut the door]]. Bien que [James] soit *sémantiquement* lié au même référent que celui de « you », ces deux segments ont des statuts différents. *You* renvoie au destinataire et se trouve instancié en position formelle de sujet. Du point de vue de la syntaxe, la proposition stricte, commence par cette position de sujet. Il en découle, que le segment [James] est quant à lui extérieur, périphérique, non subjectal. Seul un *you* local introduit les relations structurales formelles internes et les relations thématiques de la phrase. C'est ainsi que l'on est amené à imaginer un *you* envisagé comme agent pressenti de la relation

argumentale *you + shut + the door*. Il y a coïncidence entre sujet de position et sujet sémique (réel).

Dans notre corpus, prédominent les impératifs précédés de segments lexicalisés périphériques. Nous avons, par exemple, *Boys* ou *James*, ces segments ne correspondent pas à des GN internes «locaux», ils ne sont pas sujets. En dépit du lien sémantique avec le même référent, *boys* et *James* ne sont pas investis dans la fonction syntaxique. On aura facilement *wait for me James* avec ou sans virgule entre *me* et *James* ou *James, wait for me*. Pour ce dernier exemple, s'il n'y a pas de virgule, à l'oral, une bifurcation intonative nette joue interprétativement le rôle de pause. Ce qui milite pour une analyse vocative de ce type de segment et non pas pour une analyse de GN interne en place de sujet structural formel, ou sujet de position :

[Vocatif périphérique # [() [V]]]

Il est à remarquer que la bifurcation intonative entre le « sujet » et le « verbe » concerne aussi l'exemple (1) et que l'on pourrait aussi bien avoir [() [smile everybody]] avec ou sans virgule. Ceci ne signifie évidemment pas que le référent de *everybody* ne puisse pas entrer dans la relation sémantique argumentale qu'induit le sens du verbe. La relation sémantique permet d'inférer un « sujet sémantique réel » mais ceci n'autorise pas, me semble-t-il, à présumer de son positionnement effectif comme sujet formel en place prototypique structurale locale interne :

[(TOPIC-VOCATIF) [(GN = SUJET) [GV = PREDICAT]]]

L'exemple (4), cependant, semble indiquer une intégration locale interne plus étroite du pro-GN *you*. La morphologie de ce pro-GN est-elle susceptible de nous renseigner sur la fonction à l'aide d'une forme nominative ? L'un des paramètres généralement retenus comme indice susceptible de guider l'interprétation d'un pronom est sa morphologie : *he* et *she* pour le nominatif, *him* et *her* pour l'oblique. De ce point de vue, si l'on souhaite s'appuyer sur la morphologie du GN sujet, l'impératif à sujet marqué qui a recours à *you* pose problème : diachroniquement l'extension du cas régime et la disparition morphologique du cas sujet (*you*), comme pour les GN lexicaux, a absorbé le cas nominatif, *du* singulier s'opposait à *ye* pluriel, puis la morphologie *you* a absorbé *ye*. L'aboutissement de la neutralisation a pour conséquence que *you* est compatible avec toutes les positions et que sa morphologie n'est pas indicative de fonction en elle-même. Pour ne pas faciliter les choses, comme nous l'avons suggéré dans l'introduction, en l'absence de segment explicite Top-voc périphérique, la représentation du référent du sujet « sémique » (réel, argument origine) fait l'objet d'une *tension* entre une relation vocative et la

fonction « sujet », qui dans le non marqué est thématisée. De ce point de vue, la tension est déjà perceptible en (3). En effet, l'emploi prototypique non impératif du quantifieur pronominal *everybody* suppose un accord de troisième personne (cf. *Everybody knows everybody here*). En (3), cependant, la dimension vocative affecte la relation entre ce pronom et le verbe.

L'exemple (6) quant à lui illustre le cas dans lequel le recouvrement entre la relation topico-vocative et subjectale bascule et se trouve non résolu par une non instanciation. Nous avons alors [ $\emptyset$ [shut [the door]]] ou pour généraliser [ $\emptyset$ [V...]]. Cette non instanciation pose un problème intéressant, en dépit de la déplétion subjectale : si l'on veut rendre compte d'un certain nombre de phénomènes, on est amené à postuler pour le moins une interprétation possible pour cette place. Conformément au programme présenté dans l'introduction, je ferai l'hypothèse que, dans l'emploi prototypique de l'impératif anglais, le  $\emptyset$  syntaxique représente, par défaut, une variable contrainte (cf.  $\emptyset$  x Destinataire { Dest singulier, Dest pluriel, Dest générique}). Cette solution implique que nous n'avons pas affaire à un *you* réel sous-entendu, mais à un embrayeur<sup>5</sup> variable, dont la valeur varie mais est récupérable parce qu'elle se calcule en fonction de la situation et du nombre des destinataires.

## 2. Contrôle discursif sujet

Dans l'emploi non marqué de l'impératif [ $\emptyset$ [V]], la position sujet n'est pas instanciée. Pour d'autres structures syntaxiques que celle de l'impératif, certains infinitifs sans sujet, on a postulé l'hypothèse d'un contrôle afin de rendre compte de l'interprétation de certaines places vides de sujet dans des propositions imbriquées. Nous nous inspirons de ces hypothèses en les étendant à la dimension du « discours », compris comme liens textuels. Cette extension ne prend tout son sens qu'à une double condition : a) qu'à un certain niveau ou module on considère que l'impératif correspond à une proposition (au sens de *clause* en anglais), et b) que l'on accepte l'idée que cette *clause* se trouve enfouie discursivement et formellement dans une structure qui l'intègre, qu'elle est en quelque sorte enchâssée dans une configuration textuelle et se trouve donc dominée au moins par une logique de l'enchaînement contextuel ou, minimalement, situationnel. Il me semble que sans ce pari de l'hypothèse « contrôle », certaines propriétés cruciales de l'impératif se trouvent affirmées sans pour autant être démontrées. Soient les exemples suivants.

(1) Just ( ) wait till I catch you! = [ $\emptyset$ [wait ...]] = emploi non marqué

5. Dans le sens de R. Jakobson, cf. *shifter* en anglais.

- (2) Just you wait till I catch you! = [you [wait ...]] = emploi marqué  
 (3) Shut the door! = [ø[shut ...]]  
 (4) (?) You shut the door! [you[shut ...]]

Remarquons que certains locuteurs sollicités acceptent (4), d'autres non. Je me situe dans la perspective où cet énoncé est accepté. Que ce soit en (1) ou en (3), on observe une position subjectale superficielle vide. V suppose cependant un actant libre de son comportement, *shut*, en (3), appelle un agent sémantique, *wait*, non dynamique, appelle un actant susceptible pour le moins de contrôler son comportement. Le sujet, non marqué car non problématique dans la situation, est donc récupérable. La preuve en est que du point de vue de ce qui est « compris », le destinataire (D) intègre l'idée que c'est bien lui et non quelqu'un d'autre, dans le discours de l'énonciateur E, qui se trouve associé à *wait* ou à *shut*. L'absence d'expression morphologique pour le sujet n'empêche pas de récupérer dans l'instance sémantique une référence « \_ x, D (x) & W (x) ». Autrement dit, il est un x dans l'univers de discours, tel que x est « destinataire » et ce destinataire est argument de *wait*. La forme sémantisée dit bien ce qui est interprété, à savoir que nous avons un référent pour le destinataire et que ce référent doit être argument de *wait*. En revanche, si la forme linguistique même minimale permet de récupérer le donné sémantique, elle n'explicité pas l'entier de l'information syntaxique, à savoir que la non explicitation fait sens : ce qui apparaît alors est une mise en relief des prédicats, des procès visés, *wait* ou *shut*. Le réseau de rôles thématiques ou liens argumentaux permet de restituer l'ensemble de l'interprétation.

Face à :

- (5) [Situation : dans un couloir de collège, le principal s'adresse à deux élèves, il n'y a personne d'autre]  
 Boys! Return all this sports equipment to the gym! Pronto!

On retrouve au discours indirect :

- (6) The headmaster ordered/asked them to return quickly all the sports equipment to the gym.

Ou, pour simplifier :

- (7) [He asked them[( ) to return GN...]]  
 (8) [He asked them[x to return ...]]

Il est clair qu'en (6) et (7) le statut d'infinitif pour *return* est avéré, on constate l'absence d'accord et l'on postule, avec *ask*, verbe à contrôle objet, qui manifeste une relation étroite avec le destinataire animé humain du procès *ask*, une variable subjectale à l'intérieur de l'infinitive contrôlée par un GN objet qui la domine. Bien que l'on ait simultanément absence de sujet en

surface et absence d'accord interne au sein de la subordonnée, la sémantique de la relation argumentale autorise à établir des liens avec l'argument promu, ce qui permet de récupérer l'interprétation. Entre l'expression de deux relations concurrentes, représentation du référent du sujet de l'infinitive, et représentation du référent de l'objet de *ask*, cette dernière est maximalisée dans la mesure où le contrôle permet de récupérer *in fine* la représentation. Notons que la forme \*[He asked [them to return]], avec [them to return] comme objet de *ask* n'est pas envisageable, il n'y aurait plus contrôle et [them to return] ne peut être tel quel objet de *ask*, c'est la relation sémantique étroite entre le verbe et le destinataire qui demande la montée de la représentation de la personne sollicitée. Le rapprochement de l'impératif avec l'infinitif est sans doute un peu simple, le statut de la personne est différent. Il s'agit cependant dans un premier temps de souligner l'idée qu'il convient de contrôler une position vide. Ceci n'est pas impensable dans le cas du discours rapporté. Je suggère un contrôle discursif et /ou situationnel pour contrôler la référence des positions sujets formels de l'impératif direct non marqué.

(9) [Just[ $\emptyset$ [wait till I catch you]]!

(10) Here, shall I show you what I found? [ $\emptyset$ [Promise [not to tell]]]. [ $\emptyset$ [Say cross my heart ...]].

Le sujet non exprimé est récupérable discursivement. En (9), dans le contexte consécutif, on notera le *you* de *till I catch you*. Il ne fait nul doute que le destinataire interprétera correctement le vide subjectal. En (10), *you* a été évoqué dans le contexte avant. Par ailleurs, nous n'avons que deux actants énonciatifs, l'énonciateur et le destinataire. La seule personne susceptible d'être concernée est le référent du *you* de la phrase antérieure. Ceci prouve que l'on peut aisément interpréter le  $\emptyset$  dans [ $\emptyset$ [Promise]] et [ $\emptyset$ [say]].

### 3. Vocatif et contrôle topique situationnel

Reprenons l'exemple (5) évoqué dans la section précédente, que nous identifions comme (1) dans cette section :

(1) [Situation : dans un couloir de collège, le principal s'adresse à deux élèves, il n'y a personne d'autre]  
Boys! Return all this sports equipment to the gym! Pronto !

Il faut rappeler que l'interprétation des structures se nourrit d'un environnement relativement riche. Une structure impérative n'émerge jamais, sauf dans certaines études grammaticales, dans un vide situationnel, contextuel ou culturel. Remarquons que dans le cas de (1) la perception d'une partie de la situation concrète (Sit-c) contribue à fournir un certain nombre d'éléments qui

faciliteront l'interprétation. Sur le lieu de sa fonction, le principal n'a pas à se présenter à ses élèves, ni à focaliser l'attention sur lui. Tout cela participe du donné de la vie scolaire, qui autorise un certain nombre d'associations et d'inférences. Le principal peut être amené à émettre des souhaits, suggérer, ordonner, etc. Tout cela entre dans la dimension non problématique (cf. N. Malan) ou dans le domaine du « non marqué » (cf. Batistella). Dans cette perspective, nous avons des candidats à la fonction de référent pertinent pour le rôle qui leur sera confié. En s'adressant aux deux élèves le principal (énonciateur) leur confère le statut de destinataire D (ou coénonciateur). Le verbe *return*, choisi par l'énonciateur, suppose au moins deux arguments (conventionnellement 'a' : {un 'a' de rang 1 = agent, un 'a' de rang 2 = patient ..., etc.}). On ne discutera pas ici du fait que « rapporter » exige « une destination ». *This sports equipment* ne peut être « agent », *the gym*, non plus. Restent les destinataires de l'énonciateur. La catégorisation, la morphologie et la détermination permettent en principe de disposer de GN référentiels. La référenciation dans ce discours est d'abord « vocative » cf. *Boys*. L'interpellation des deux élèves, devenant *ipso facto* ses destinataires, facilite leur identification comme référents appropriés des futurs arguments de *return* ... Cet impératif « simple » canonique [[ $\emptyset$  [V]], manifeste une position de sujet S vide, mais ceci ne gêne en rien la « compréhension » : nous avons la mise en place vocative situationnelle des référents potentiels cf. *Boys*. *Boys* joue un rôle topique dans l'univers de discours et dans la situation. Du point de vue sémantique on a les schémas suivants « [Boy = x!] & [x Return y to z] ». Interpréter x demande de remonter à une mise en place antérieure (cf. Cornish 1999, pour les anaphores discursives). Sans ce contexte, hors de cette situation, x, variable, pourrait prendre une valeur nulle ou arbitraire, en tous cas indéterminée. Dans cette suite, cependant, « x » est discursivement lié par *Boys*, GN. Pour des raisons sémantiques et discursives, *Boys*, employé ici, partage certains des traits d'un *you* vocatif. Le verbe *return* attend un argument agent, le liage discursif et situationnel permet de satisfaire cette demande.

On observe que l'inférence autorise de se reporter par défaut de la structure de surface morphologiquement déficitaire vers a) la structure sémantique, b) l'amont ou l'aval discursif.

RETURN (x) & BOYS (x) & YOU (x)

L'argument x de *return*, est identifié à *boys* vocatif, qui partage des traits avec le vocatif institutionnalisé *you*. Si *return* doit nécessairement avoir un argument agent, et si cet argument peut et doit être vocativement contrôlé, en d'autres termes, s'il ne peut s'agir sans équivoque que d'un référent que l'on peut représenter ailleurs par *you*, et si la tendance porte à impliciter les

protagonistes de l'acte d'énonciation, on peut « comprendre » que le sujet contrôlé ne soit pas explicité dans les cas non marqués, ceux qui ne présentent pas d'ambiguïté. Ceci suppose la compensation d'un des modules par l'autre. Ceci rappelle la consigne GO TO de la programmation informatique. Il semble bien que ce soit dans le sens d'une telle complémentarité qu'il faille s'orienter.

(2) Here, mother, keep these for me, will you?

(2') Tiens, maman, garde-moi ça, veux-tu ?

(3) Here, shall I show you what I found? Promise not to tell. Say cross my heart...

On remarquera dans ces exemples le rôle non négligeable de *here*, qui ancre l'événement dans la situation. Le repérage déictique *here* explicite la situation spécifique, celle dans laquelle la sollicitation est proférée. Cette localisation suppose une définition des individus qui renvoie ici à la fois aux actants énonciatifs « moi » énonciateur et « tu » destinataire et aux actants du verbe non énonciatif « garde », en (2') et *promise*, en (3). En (2), *mother* et *you* permettent de contrôler la référence du sujet [ø[non explicité, en (3), il faut tenir compte du *you* de *shall I show 'you'*. Il est intéressant de remarquer que syntaxiquement et plus classiquement *promise* est un verbe à contrôle sujet. Nous avons pour (3) la schématisation suivante :

[ø[promise[ø ... [V]]]]

ou

[x[promise[x ... [V]]]]

Nous avons deux positions de sujet, l'une syntaxiquement subordonnée, l'autre non, mais les fonctionnements de type contrôle se recoupent en partie.

En (2), la présence de *will* est intéressante pour deux raisons : a) certains linguistes font l'hypothèse que l'on a un *will* sous-jacent à l'impératif. La reprise de cet auxiliaire dans le tag constituerait l'indice de la présence sous-jacente d'une occurrence antécédente de ce marqueur. À cela on opposera plus loin, l'idée qu'il peut très bien s'agir de reprendre un fragment sémantique de ce que l'on suppose des propriétés de l'agent (*cf.* acceptation, réalisation du procès par un responsable envisagé comme devenu entre-temps, après le moment de l'acte de parole effectué par l'énonciateur, volontaire). De ce point de vue, les phénomènes sont plus fins que les définitions classiques ne le donnent à penser. En effet, le référent du « sujet » de l'impératif est plutôt envisagé comme exécutant que comme agent à strictement parler. Si l'on retient la définition proposée par J.-C. Khalifa « le participant animé humain déclencheur conscient et volontaire de l'événement », force est de constater que les choses se passent en deux temps : a) à  $t^0$ , moment de l'acte de parole, l'im-

pératif suggère que c'est l'énonciateur E qui a l'initiative, b) qu'il revient ensuite au destinataire D de donner éventuellement suite, à un temps T postérieur à t°, à l'exécution du procès. Dans le cadre de cette hiérarchisation, le *will* du tag, est dépendant de la négociation énonciative en jeu, et fait suite à l'acte illocutionnaire. Le *will* s'articule autour de la décision éventuelle du destinataire, mais l'acte jussif doit constituer un préalable. En supposant résolu le problème de la polarité, il reste difficile d'envisager la modalisation prédictive ou déontique :

(2 ») # Here, mother, you will keep these for me, will you? (dans l'interprétation impérative, cf. *here*)

De plus, on a dans la version française « garde ... » et l'on ne peut supposer non plus qu'il s'agisse d'une version tronquée « # veux-tu garder ..., veux-tu ? » ou « \* ~~veux-tu~~ garde ..., veux-tu ? ». En plus de la troncature, il faudrait envisager le passage de « veux-tu garder » \_ « ??? veux-tu garde-ø ». Il n'empêche que (2) est possible, et que s'il n'y a pas reprise d'un *will*, il y a reprise d'une partie, de la volonté, de l'agent potentiel, dont l'image apparaît dans la clause, le tag :

(4) \* Here, mother, [ø[keep these for me], [will[ø]]?

Une autre raison de douter de la pertinence d'un *will* sous-jacent est que ce dernier n'est pas sollicité pour mettre en place la négation :

(5) \* Won't keep those, will you?

(6) Don't keep those, will you?

L'explication souvent proposée est celle du *do support*, en l'absence d'auxiliaire. Si cette explication est à retenir, il faut considérer qu'il n'y a pas de *will* sous-jacent disponible.

#### 4. Contrôle arbitraire étendu

Dans les emplois prototypiques, la situation spécifique l'emporte et l'on a des exemples de contrôle discursifs et situationnels. Il est cependant des cas qui se distinguent de cet emploi. Je propose également pour ces cas de recourir au contrôle. Il s'agira cette fois de « contrôle discursif ». La théorie syntaxique a recours au contrôle arbitraire pour expliquer les énoncés suivants :

(1) To give is better than to receive.

(1') [ø[to V1]] ... [ø[to V2]]

Soit cet autre exemple :

(2) How to use your phone  
 Room to room calls: dial 1 and the room number  
 Local calls: dial 0. Wait for the tone. Dial the subscriber's number (6 figures)  
 Wake up call: Please dial 60 + wake up call time.  
 (2') [ø[dial ...]]

En (2), il s'agit d'instructions générales (cf. *How to use ...*), aucune situation concrète n'est véritablement arrêtée. Aucun agent spécifique n'est assigné. À chaque fois qu'un client veut téléphoner, il lui est demandé de se soumettre aux instructions stipulées. Ce qui n'empêche pas que dans une situation donnée une personne spécifique puisse s'identifier avec l'agent fictif génériquement évoqué dans les recommandations. On parlera ici de contrôle arbitraire : l'usage visé est spécifique, mais la recommandation est générique, virtuelle. On peut glisser très facilement de la « manière » virtuelle générique à l'hypothèse.

(3) Should you discover a fire  
 Remain calm  
 Call 9 (indicate the floor and area)  
 Give the alarm  
 Fight the seat of the fire, if you can, with extinguishers or fire hydrants.

Les impératifs contenus en (3) sont sémantiquement et discursivement dépendants du premier énoncé *Should you discover a fire*, lequel ne dit pas que l'on a effectivement découvert un incendie. Le choix de *should* hypothétique est éloquent, il maximalise le virtuel ; ceci a pour conséquence de conférer un caractère très théorique à l'émergence de l'incendie et même à l'existence du référent de *you*, sans éliminer le réseau de relations qui débouchent sur l'emploi de l'impératif. L'importance de la dépendance et de la cohésion discursive est essentielle. Aucun destinataire n'exécute la consigne *Give the alarm* à la simple lecture de la phrase puisqu'on évolue dans un cadre hypothétique, la première phrase « conditionne » l'interprétation des impératifs, ce qui fait que tous ces impératifs associés basculent eux-mêmes dans le virtuel. Grâce à l'hypothèse, *should* confère un caractère très exceptionnel à l'incendie.

On peut résumer ce qui a été présenté jusqu'ici de la manière suivante : en dépit du manque morphologique que l'on observe en surface, il convient que le destinataire interprète la position déplétive à la lumière de la forme sémantique à laquelle elle correspond. Pour l'aider dans cette lecture, divers contrôles restent à sa disposition. Le lien étroit que la forme syntaxique entretient avec la forme sémantique ou logique implique qu'en dépit de la spécificité des deux domaines, syntaxe et sémantique, on considère que l'on a affaire à chaque fois à des représentations propositionnelles. Ceci signifie que l'on ne considère pas le verbe en lui-même mais comme saisi dans une relation inter-

propositionnelle. Ceci suppose un rapport entre syntaxe et sémantique, rapport entrant lui-même en relation avec le contexte et la situation.

Dans le cadre du contrôle arbitraire, il est intéressant de prendre en compte les consignes de sécurité lorsqu'elles se constituent d'images et de schémas. C'est le cas des consignes de sécurité aérienne. Prenons le cas des consignes de sécurité pour le Boeing 747 : sur une soixantaine de vignettes, seule une vingtaine représente des passagers, le reste des dessins représente et thématise, en priorité, un objet à manipuler, par exemple un fauteuil à relever, une ceinture à boucler, un gilet à saisir, des sangles à tirer. L'agent n'est pas représenté, mais il est inférable des actes à accomplir. Lorsque la vignette représente effectivement la personne, elle est saisie dans un réseau de relations. Le schématisme de sa représentation reste en accord avec le but visé, au genre près, il s'agit d'un quasi générique. La multitude des passagers ne s'identifie pas en tant qu'individus à ces personnages mais doit pouvoir identifier son « rôle » en cas de danger. Autant dire que la référenciation de l'agent reste potentielle, virtuelle. Il est clair que l'objet à manipuler l'emporte sur le manipulateur, qui est à la fois générique et inférable. Les consignes s'adressent à tous les passagers qui manipuleront les objets en question (*cf.* sièges, gilets, etc.). De plus, nous retrouvons la dimension axiologique : chaque geste est à faire de la manière qu'il convient.

Ainsi, la relation sémantique récupérable permet-elle d'envisager la bonne manière de réaliser le procès. L'image montre que pour rejoindre les issues de secours ou le tobogan, il vaut mieux le faire en rampant ou à genoux pour éviter d'être asphyxié par la fumée qui tend à s'élever vers le plafond. Si la mise en relief ne porte pas sur la personne qui exécutera la consigne, elle porte en revanche sur la manière de l'exécuter et ceci a une répercussion sur l'interprétation de « l'objet de la manipulation », qui pourrait se gloser par un COD du « métaverbe » ; en raison du programme de sens de ce verbe, « manipuler » devient un « instrument ». La relation de transitivité ne donnerait qu'une version sémantique trop simple de ce qui est envisagé. Les icônes vétéritives insistent sur ce qu'il convient de ne pas « faire » plus que sur l'agent éventuel, ce dernier n'est pas représenté formellement, sauf quand il faut décrire le « mauvais geste », le geste à proscrire. Il est à noter que le symbolisme des couleurs, prévisible car culturel, guide l'interprétation. Le vert connote, dans notre culture, de l'axiologique positivement orienté, le rouge répudie l'action qui ne convient pas. Ce qui réconcilie image et texte est la relation sémantique inférable, récupérable par défaut :

REMOVE (x,y) & YOU (x) & SHOES (y)

Dans le cadre du contrôle arbitraire, on peut évoquer le cas de certains emplois publicitaires :

(4) Do yourself a favor: visit Tahiti all-year round! Suscribe to Tahiti Beach Press and receive Tahiti at your door-step every month.

L'ensemble des destinataires est un ouvert, l'énonciateur, c'est-à-dire l'initiateur de la formule ne peut avoir une vision définie des référents qui vont effectivement interpréter (4). Ce type de communication est fortement lié aux *kairos* (A. Cauquelin, 1990) et *enteuxen* aristotéliens. Ce sont les propriétés relationnelles de ce *kairos* qui donnent accès à l'un des paramètres qui militent pour l'hypothèse d'une variable subjectale. La variable ne retient qu'une partie de la référence, en l'occurrence le trait destinataire [+ Dest.]. Le composé *do + a favor* suppose un bénéficiaire, lequel est dans cette formule coréférent avec le «  $\emptyset$  »\_« x » en position sujet. La morphologie n'a pas le choix, le suffixe *-self* exige un radical (cf. \* $[\emptyset[\text{do } \emptyset\text{-self [a favor]]]$ ). Dans le sillage coréférentiel qui favorise un calcul référentiel antérieur, frayé, en position sujet, la concrétisation morphologique à l'aide de *you* ne pose pas de problème majeur, la préséance accordée à l'animé bénéficiaire sur le non animé indéfini (« a favor ») non plus (cf. l'échelle de Greenberg, Lazard, Delmas).<sup>6</sup> Je profite de cet exemple pour souligner le lien parfois évoqué entre certains impératifs et consécution. Il s'agit en fait d'une relation qui peut s'adjoindre à l'impératif mais n'en constitue pas la texture. Ainsi, en (4), nous avons une séquence logique : [abonnement au magazine x] [réception du magazine] ; cf. « Pierre s'est abonné à x, il reçoit x », si « vous vous abonnez à x, vous recevrez x », « abonnez vous à x, vous recevrez x ». On le voit, la relation de conséquence n'exclut pas l'impératif, mais elle n'en est pas constitutive.

##### 5. Actants énonciatifs et actant du procès ordonné

Si l'on excepte les cas de contrôle arbitraire, dans lesquels le destinataire D est générique, l'instance énonciative se constituait d'un ensemble clos et restreint. De manière minimale deux actants énonciatifs, l'énonciateur E et son destinataire D<sup>7</sup> ou E et un groupe de personnes ciblées se trouvent mis en relation. Si l'on peut récupérer le destinataire par l'un des types de contrôle, bien souvent l'énonciateur lui est mentionné, notamment dans un rôle non agent. En effet, le verbe sélectionné requiert un certain nombre d'arguments, l'un d'entre eux réfère parfois à l'énonciateur ou lui est associé (cf. *my* dans (4)) :

6. Voir C. Delmas dans « Linéarisation et forme porteuse » (à paraître).

7. Je simplifie à dessein, il est clair qu'en certains cas on peut avoir un face à face qui associe un groupe restreint d'énonciateurs et un groupe plus ou moins restreint de destinataires.

- (1) Wait for me, Isabel.
- (2) Here, mother, keep these for me, will you?
- (3) Promise me! Say never.
- (4) Pick up my knitting.
- (5) Watch me, Lottie, you'll soon learn.

On comprend que le statut et le nombre restreint des participants confèrent aux actants énonciatifs un statut thématifié,<sup>8</sup> d'accès aisé sinon évident. Ce qui explique que dans les cas les plus courants, énonciateur et coénonciateur restent non marqués et donc non explicités, sauf en cas de contraste, qui appelle logiquement du marqué.<sup>9</sup> Celui qui incite énonciativement est concrètement représenté comme objet indirect ou direct dans l'ordre du prédicatif. Précisons que s'il est l'incitateur, le déclencheur, l'énonciateur doit également être « habilité » à inciter l'exécutant. Une partie des propriétés qui caractérisent traditionnellement l'agent est reversée à l'initiateur. Il s'agit de la « volonté » que le procès soit réalisé, de la « capacité » à exercer une force illocutionnaire injonctive à l'endroit de son destinataire. À son tour, l'exécutant doit être capable d'exécuter la consigne.

Du point de vue de la dimension énonciative, E et son destinataire D se retrouvent donc dans les conditions normales pris dans une relation qui recouvre l'énonciatif et le prédicatif. Conventionnellement, je représente la relation énonciative entre les parenthèses <...> et la relation prédicative entre les parenthèses [...] :

$$\langle E \ \& \ D \quad \emptyset 1 \ \& \ \emptyset 2 \rangle + [\emptyset 2 \ [V \ [x]]]$$

$\emptyset 2$  représente successivement l'implication du destinataire coénonciateur et le sujet non réalisé dans sa position syntaxique. Ce qui signifie que D, non explicité c'est-à-dire égal à  $\emptyset 2$  est appelé à devenir l'agent du procès décrit dans la prédication par V et par x, qui peut être un COD. L'appartenance de D au domaine énonciatif constitue l'un des paramètres qui contribuent à le sous-représenter comme sujet formel. Ceci est d'autant plus important que le sujet constitue traditionnellement le repère constitutif d'une proposition effectivement conjuguée. Cette sous-représentation prend donc une valeur incontournable.

À cette étape, on constate que divers paramètres interviennent et se confortent pour contribuer à ne pas représenter ce qui est a) discursivement accessible car contrôlé, b) situationnellement acquis et contrôlé, c)

67. 8. Au sens que lui donnent les linguistes du texte, F. Neveu, *L'Information grammaticale*

9. Au sens de Battistella : voir la bibliographie.

énonciativement et associativement récupérable ou inférable dans les cas prototypiques.

ACTE d'injonction (x1, x2), x1 \_ ø & x2 ø  
 RETURN (x2) & BOYS (x2) & You (x2) ø

Nous venons de voir que ce qui rendait l'impératif opératoire était une conjonction de paramètres. Si, par exemple, nous envisageons la position post-verbale du GN, on peut récupérer un patient ø en place d'objet, quand il s'agit du destinataire :

(6) Stop it! Stop it! Dad will smack [ø]

Les choses sont loin d'être toujours aussi simples, (cf. des exemples tels que : # *Matthew kicked ø* parfois proposés dans le sens de *Matthew kicked x* ou *Matthew kicked Charlotte*). Notons que certains contextes sont hautement prédictifs et permettent des effacements sévères :

(7) How to roast turkey.  
 Have bird completely clean. Rinse with cold water [...]  
 (7') [ø[Have ø bird completely clean]]. [ø[Rinse [ø [with cold water]]]]

En (7), nous avons un cas fréquemment représenté dans les livres de cuisine (Betty Crocker, en l'occurrence). Le destinataire (générique) est ciblé, il constitue même la cible essentielle du discours. Nous avons à la fois prise en compte et représentation d'une référenciation non marquée. La différence réside dans le fait qu'au moment de la rédaction l'auteur ne pouvait avoir la maîtrise de tous les lecteurs susceptibles d'acheter ou de lire l'ouvrage ; en d'autres termes la liste des lecteurs est ouverte, le destinataire est arbitraire. Ceci n'empêche pas l'embranchement de fonctionner à chaque situation de lecture.

## 6. Contrôler le manque et l'interprétation

Nous avons déjà observé que la position syntaxique de sujet déplétive était interprétable, mais il reste à tenter de clarifier cette position subjectale. Est-elle tout simplement vide ? En représentation syntaxique superficielle, il semble que ce soit le cas. Comment réconcilier ce « vide » et le fait que le destinataire puisse interpréter cette position comme le représentant ? Le concept de structure implique que la place constitue en elle-même l'image d'un constituant qu'il faut donc interpréter. Nous avons également vu que la forme sémantique prenait le relais interprétatif et qu'en cela résidait l'intérêt d'une approche modulaire. En fait, dans le registre du non marqué la langue tente, avec les moyens du système, de représenter à sa manière, par « émulation » ce que la forme logique représente par x, dans la forme \_ x f(x). Le x de f(x) dit que nous

avons une variable décrite par  $f$ , et  $_x$  dit qu'il y a une occurrence de  $x$ . En d'autres termes, il existe un exemple de  $x$ , un référent, dans l'univers, ce qui lie le  $x$  de  $f(x)$ . Si la position vide correspond à un constituant de structure qui peut être lié, contrôlable, son formalisme fonctionne comme celui d'une forme logique. C'est cette affinité qui permet à l'impératif de fonctionner.

Ceci n'empêche pas que le calcul de la variable soit assorti de conditions : [+ Destinataire + capable de réalisation ± singulier, etc.]. Dans un contexte pragmatique approprié la variable déplétive à contrôler signale que le lien entre argument sémantique et destinataire est interprété au moment de l'acte de parole. Dans ce contexte, point n'est besoin de postuler l'existence d'un *you* physicaliste sous-jacent. Avoir recours au terme d'« implicite » souvent mis en avant me paraît esquiver la difficulté, car trop allusif. L'existence de telle position abstraite vaut pour sa représentation, elle vaut pour un « marqueur », sémantiquement variable. Ce qui, dans ce cas, apparaît comme un vide phonétique *fonctionne* en vérité comme une variable. Ce qui peut apparaître, en français, comme un traitement par défaut devient symboliquement la représentation linguistique courante d'une sorte de variable. Dans cette perspective symbolique, on observe que le recours au sous-entendu s'impose moins. Au sein d'une *gestalt* telle position « vide » ne « sous-entend pas », elle « vaut pour une opération », à l'instar de tel ou tel marqueur explicite.

On pourrait penser que l'hypothèse de la variable n'est pas si distante de celle du sous-entendu. La différence est notable. Un « tu » physicaliste a des conséquences sur la structure elle-même.

- (1)  $\emptyset$  mange et  $\emptyset$  tais-toi !
- (2) \* tu manges et tu tais-toi
- (3) Tu manges et tu te tais !
- (4) Mangez et taisez-vous !
- (5) \* Vous mangez et vous taisez vous !
- (6) Vous mangez et vous vous taisez !
- (7) #\* ... te tais !
- (8) \* vous taisez !
- (9) \* Toi tais  $\emptyset$
- (10) \* Tu tais  $\emptyset$

L'accord dont la morphologie du verbe témoigne dans le cas de « tais-toi » et de « taisez-vous » pourrait laisser penser que l'on peut postuler un sujet « réalisé mais sous-entendu » en (1) et (4). Si l'on postule un positionnement « présent mais sous-entendu » pour justifier l'accord, pourquoi l'accord explicite serait-il à rejeter dès lors que les constituants qui le légitiment sont directement accessibles ? Dire qu'il s'agit de cliticisation ne consiste qu'à apposer une étiquette convenue. Quoi qu'il en soit, (1) ne peut être la version abrégée

de (3). Ce que prédisent ces exemples, c'est que le pronom oblique (clitique) n'est possible que si un nominatif casuel est affiché. En l'absence de cet affichage, le clitique ne peut fonctionner. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut calculer le référent via une variable, mais cela rend l'hypothèse d'un référent stabilisé plus difficile à admettre en cas d'impératif prototypique. Par ailleurs, on ne peut arguer du risque qu'il y aurait à ce que le clitique soit interprété comme sujet sous-jacent : sa forme oblique l'interdit et le localise en sa place non subjectale comme en (3). Le problème reste alors l'expression déficitaire du sujet :

\*[ø[te [tais]]]

ou

\*[ø[te[laves]]].

En réalité, ce que l'on ne peut exclure, c'est que dans « tu te tais », le temps « présent » soit « dégriffé », « débrayé » et en vienne à permettre un effet jussif qui apparaisse proche de l'effet illocutoire de l'impératif correspondant ; mais la syntaxe et donc les opérations sous-jacentes nous semble-t-il, font apparaître des différences notables. En dépit de ce que montre la surface, il n'y a ni vide total ni instanciation aboutie, mais des conditions d'interprétation variable dans l'ordre du singulier, du pluriel, ou du générique. Ainsi l'accord de « tais » apparaît comme une des manières de représenter la variable. Dans cette perspective, on peut envisager une explication pour l'énoncé suivant, extrait d'un album des Schtroumfs traduit en anglais par *Smurf* :

(11) Go to smurf brainy (*smurf* = work), we'll smurf what we like (*smurf* = do).

Si l'on postule une vacuité totale, le constituant *brainy* pourrait jouer le rôle de « vocatif postposé », mais le fait que *brainy* ne soit pas muni de majuscule ne milite pas pour un emploi d'appellatif : on a en fait un adjectif qui postmodifie après dislocation à droite la variable sujet que la situation permet de contrôler. Cette postmodification conforte l'hypothèse d'un modicum variable interprétable en position sujet.

### 7. Sujet réalisé et quantifieurs

Nous pouvons insister à présent sur le fait que certains quantifieurs peuvent saturer la position subjectale *everybody*, *nobody*. Le quantifieur ne décrit pas, il mesure une extension et lie la variable dont nous avons postulé l'existence. Ces quantifieurs sont pris dans la relation énonciative que nous avons postulée et reversés dans le vocatif. Dans les cas où une bifurcation intonative invite à interpréter une pause, le quantifieur et la variable ne sont pas encore

associés. D'autres cas, qui orientent vers une quantification, demandent à être associés à la variable, le quantifieur est alors disloqué à droite.

(1) Come on everybody.

Dans d'autres cas, il faut convenir que le quantifieur et la variable semblent entrer dans une relation serrée, la variable vocative et le quantifieur semblent ne plus faire qu'un. Aucune bifurcation intonative ne semble envisageable. Pourtant, le problème n'est pas si simple :

(2) Nobody say a word about himself—stand on the fifth if you have to (Dû à Bolinger)

(3) Don't anybody move.

*Nobody*, dans la structure de départ, relève de la troisième personne (la « non-personne énonciative » de Benveniste), cet énoncé en garde une trace *himself* et non *yourself*. Ceci semble militer pour une variable en position de sujet. Quand le calcul est effectué, la valeur résultative de deuxième personne est explicitée (cf. ... *if you have to* ...).

(4) I shall be gone for a few smurfs (*smurfs* = *days*), You be very smurf (*smurf* = *good*).

Le contraste entre l'énonciateur E (cf. *I shall be gone* ...) et le destinataire D (cf. *You be* ...), impose l'explicitation du destinataire, représenté par l'embrayeur *you*, dont la valeur se calcule à partir de la situation. Parfois, le tempo de la réalisation orale de l'énoncé peut amener à croire que le segment périphérique vocatif et le sujet se confondent. Ceci est dû au fait qu'un ensemble de paramètres localise les segments concernés au début de l'énoncé. Les langues qui disjoignent la mise en place des segments périphériques et celle du sujet montrent clairement qu'il faut conserver la distinction :

(5) Papa, regarde, il y a une raie dans l'eau !

(5') Papa, [ø[regarde]], il y a une raie dans l'eau !

(6) Papa a hi'o na, e fa'i to roto i te miti ! (en tahitien)

(6') Papa [a hi'o na [ø]], e fa'i to roto i te miti !

Le français marque entre « Papa » antéposé et « regarde » une bifurcation intonative notée par une virgule à l'écrit. Le tahitien est une langue du type VSO, ceci contribue à séparer le segment périphérique antéposé vocatif (cf. *Papa* en position pré-verbale) du sujet (« ø » en position post-verbale). De plus, le prédicat est introduit à l'impératif par la particule *a*. Nous avons donc une dissociation :

# Papa # a + verbe ... # sujet = ø #

# Papa = Top-voc # [a = partic. impérative + V + na = partic. Post-V]

[ø = Sujet] ...

Il est impossible de confondre le Top-voc périphérique avant avec le sujet S, qui est phonétiquement vide. En dépit de différences structurales non négligeables entre le tahitien et l'anglais, je propose ici une explication analogue pour rendre compte du caractère interprétable du sujet S = [ø].

### 8. Structures jussives

L'autre thème remarquable associé à l'impératif est celui de la source de la force illocutoire. Faut-il postuler une modalité sous-jacente, un temps formel, ou encore un subjonctif, un infinitif ? La dimension modale inter-subjective n'est-elle qu'un effet ? Si c'est le cas, peut-on rassembler les différents effets sous l'étiquette de « jussif » ? Marouzeau (1951) définit le « jussif » comme suit : « forme verbale qui convient à l'expression d'un commandement (lat. *iussivus*) ; par exemple le subjonctif latin employé avec valeur d'impératif : *abeat* = qu'il parte ». L'analyse classique regroupe certaines structures parce qu'elles induisent des forces illocutoires et qu'elles semblent partager un air de famille :

- (1) Close the window
- (2) Would you be so kind as to close the window?
- (3) Would you take your seats please, ladies and gentlemen.
- (4) Will you keep your stupid mouth shut!
- (5) May the Lord have mercy on us for our generosity in taking in this little swine.
- (6) I insist that he take the medicine
- (7) The duchess asked Mr Smith to have the kindness to close the window
- (8) When the [circus] director was ordered not to move her [a female elephant], he fled.
- (9) Just (you) wait till I catch you!
- (10) Enjoy your stay.

Si l'on retient l'acte illocutoire comme critère, on voit que l'éventail est très ouvert, si ouvert que cela pose problème. Comment une seule structure peut-elle embrasser autant d'emplois ? Le seul lien qui rassemble cette diversité est celui de la relation inter-subjective. À y regarder de près, il est douteux que l'on puisse utilement continuer de regrouper ces valeurs sémantiques sous une appellation unique. L'énoncé (1) relève de l'ordre, (2) et (3) de la suggestion, (4) contient un *will* rhétorique, (5) contient un *may* « optatif » archaïque, (6), de la prescription, (7) et (8) relèvent du discours indirect, la requête, seulement décrite, est dénuée de performativité, (9) exprime une menace et (10) un souhait. La plupart de ces effets résultent de structures différentes. Plus gênant encore, une même structure, celle qui correspond à ce que l'on dénomme l'impératif, induit des formes illocutionnaires différentes. Ainsi (1) renvoie-t-il à un ordre, (9) à une menace et (10) à un souhait. Il convient donc

de ne pas réduire l'analyse à la recherche d'un acte unique, celui de commander en situation, par exemple :

- (11) Kay! Come in this instant.  
(12) ?# Kay! Enjoy your stay this instant!

En (11), le segment périphérique *Kay* a ici valeur vocative et apporte un frayage référentiel dans la mise en place de la relation énonciateur / destinataire E / D. *This instant* signale que E presse D de réagir dans l'instant (cf. le repérage *this* qui reconduit déictiquement le frayage précédent et conforte la relation coénonciative). *Come*, verbe « vénitif », également lié à la déixis (cf. P. Bourdin 1992 et D. Ricca 1992), conforte de par son programme sémantique la stratégie de l'impératif. Le sens de ce verbe autorise un argument « agent », lequel est interprétable, à l'impératif, comme destinataire de l'acte de langage.

Dans le cas où l'on a affaire à un contrôle arbitraire (générique), en l'absence d'un énonciateur concret présent, un avis peut solliciter l'attention du destinataire, le mettre sur la voie et l'inviter de manière plus ou moins coercitive, selon le cadre et la nature du procès à réaliser. Le type d'acte est la plupart du temps donné ou inférable par association (au sens de Kleiber, 2001, qui l'utilise dans un autre domaine) :

(13) NOTICE  
Wash hands before handling or serving food. No smoking during food handling [dans un avion].

(14) CAUTION  
Close and secure all doors, drawers, shelves, tables and secure loose items for taxi, take off, landing, and turbulence [dans un avion].

(15) RECIPES  
[...] Boil the olive oil in a frying pan [...]. Add the mahi-mahi fillets, the shelled shrimps, salt and pepper [dans une brochure touristique].

(16) BAR MOOREA  
By the pool from 9:30 am to 10:30 pm enjoy and relax at the Bar Moorea while the bartender is mixing your favourite cocktail.

[...] At the Moorea Bar, next to the swimming pool, you can relax drinking delicious traditional cocktails. At lunch time, salads and sandwiches are also available.

(17) Compliments from Accor hotels program  
Organize your stay before arrival at the hotel.  
You can stay in your room until 4:00 pm.

(18) VISITES GUIDÉES  
Avec les guides professionnels du service Visites et Patrimoine, profitez tout au long de l'année des nombreuses visites à thème, destinées au public individuel.

GUIDED TOURS

Accompanied by professional guides from the Visits and Heritage department, you can enjoy, at any time of the year, numerous theme-based tours for individual visitors.

(19) DIRECTIONS

Apply with cotton wool to the affected parts.

L'attention du destinataire est d'abord sollicitée à l'aide de marqueurs en majuscules qui introduisent les énoncés contenant les formes impératives. Par inférence, étant donnés les enjeux, on interprètera l'acte visé en (13) et en (14) comme une demande plus coercitive. La santé, la vie des passagers ou de l'équipage sont en jeu. En revanche, en (15), (16), ou (17) le destinataire interprètera cette tournure comme une suggestion, les enjeux étant moins contraignants. L'interprétation se positionne entre le nécessaire et le possible. Dans tous les cas, le destinataire doit ou peut se déterminer dans cet espace modal. Si l'on souhaite entrer dans le détail, il faut aménager cet espace. Trois paramètres au moins entrent en jeu :

- a) la présentation de la réalisation du procès comme désirable ou désirée par l'énonciateur ou une instance énonciative
- b) le parti pris que la situation autorise cette réalisation et la rend donc possible
- c) la suggestion que le destinataire a les moyens de donner suite à la demande ou d'opter pour la réalisation du procès décrit.

Le premier point découle du recours même à la structure jussive, le second est explicité dans la reprise de l'exemple (16) *cf. enjoy and relax ... you can relax ...* Dans cet exemple, la première occurrence, contient un impératif [ø[enjoy and relax...]]. Dans la reprise enrichie, nous avons le sujet et le modal *can* (*cf. [you [can relax drinking ...]]*). En explicitant le possible, les responsables rappellent que tout a été prévu pour rendre le procès réalisable. Possible situationnel ou contextuel > souhait de l'énonciateur de voir réaliser le procès décrit (*cf. Sperber et Wilson [1995] « possible and desirable state of affairs »*). Ce qui suppose la capacité pour le destinataire de réaliser le procès et l'adhésion souhaitée de ce dernier. Il faut ajouter que le caractère souhaitable de la réalisation du procès découle également de ce que détermine le cadre. En certains cas, ce que l'énonciateur semble souhaiter s'appuie sur une base axiologique plus générale :

(20) LE SOLEIL ET VOS ENFANTS

Évitez que vos enfants ne prennent un coup de soleil

NON : N'exposez pas les enfants avant l'âge de trois ans

OUI : Évitez le « midi solaire »

OUI : Faites-les boire fréquemment

OUI : Montrez le bon exemple à vos enfants

Cet exemple montre que le contrôle arbitraire ainsi que le cadre de référence sont essentiels pour l'interprétation de la force illocutoire de l'énoncé. Il met également en lumière l'importance de la dimension axiologique (cf. « montrez le bon exemple »).

J'aimerais revenir sur l'axe du « possible » au « nécessaire ». Han [à paraître] donne une présentation sémantique formalisée de cette dimension. Je propose une piste inspirée de la diachronie. On sait que diachroniquement certains opérateurs liés au nécessaire dérivent en fait du possible : ainsi *must* dérive-t-il de *motan* qui représentait le « possible ». On gardera à l'esprit que le « nécessaire » a partie liée avec le « possible ». Dans cette perspective, on peut imaginer le possible comme le résultat d'une ouverture sur des choix concurrents : la situation dans laquelle se trouve telle personne n'exclut ni une proposition ni son complémentaire a)  $p$  ou non  $p = \{p, \neg p\}$ , ou encore, b) la situation suppose un ensemble de propositions, dont on n'en peut exclure aucune =  $\{p_1$  ou  $p_2$  ou  $p_3\}$ . Cette concurrence ouvre le choix dont dispose telle personne et donc le possible. On peut imaginer à l'inverse que le choix se referme, et que l'altérité soit répudiée. Un seul choix, ou une seule option, reste alors disponible. Puisqu'il n'y a plus aucune autre option, le résultat de cette fermeture apparaît comme une contrainte, on obtient ce que l'on décrit comme étant le « nécessaire ». On retrouve une partie de cette problématique de l'ouverture et de la fermeture dans les diverses forces illocutoires que l'on reconnaît à l'impératif. L'axe des possibles interfère avec le domaine axiologique. Le souhaitable et l'objet souhaité conditionnent l'ouverture ou la fermeture des possibles. Comme nous l'avons vu dans certains exemples, si ce qui est souhaitable définit la sécurité, la santé, la contrainte devient plus forte que, par exemple, « le plaisir de déguster un cocktail ». Au cadre, il faut alors ajouter le contenu du verbe et, en certains cas, tenir compte de l'association des deux critères : dans les contextes appropriés, on comprend ainsi ce qui sépare «  $\emptyset$  dégustez un de nos superbes cocktails » et « faites les boire abondamment ».

Qu'en est-il de l'exemple (1) de la section 3 (cf. *Boys! Return all this sports equipment ...*) ? Nous retrouvons la fermeture des possibles, mais cette fois, elle est conditionnée par la volonté de l'énonciateur, que l'on suppose maître de la situation. Sa position pragmatique l'autorise à s'appuyer sur sa volonté, considérée comme axiologiquement pertinente, pour conditionner la fermeture des possibles, d'où un effet de pression interpersonnelle, de contrainte, de commandement. La marge de réaction de la part des destinataires est alors réduite d'autant. La voie extrême est peut-être celle qui concerne certains énoncés qui ont une diathèse passive, on s'écarte alors de l'emploi prototypique de l'impératif :

(21) *Be warned!*

Dans cet exemple, en raison de l'orientation passive, l'agent sous-jacent de *warn* est l'énonciateur et non le référent ou le destinataire. Nous avons un acte qui suppose un emploi performatif immédiat effectué par l'énonciateur. La forme sous-jacente serait *I warn you*. Ce qui motive cependant la tournure qui nous intéresse est l'ancrage vocatif par rapport au destinataire. Nous renvoyons à la section dans laquelle se trouve soulignée la relation entre le domaine vocatif-énonciatif et la relation prédicative. Les effets de l'acte concernent directement le coénonciateur qui devra maîtriser les situations qu'il rencontrera dans le cadre de l'acte présent proféré.

Dans cette perspective, on peut se demander s'il faut comme le recommandent certains chercher un mode qui abriterait à lui seul l'effet jussif ? Il me semble que l'impératif suppose l'intégration d'un ensemble de paramètres : forme syntaxique spécifique, orientation diathétique, contenu lexical du verbe, hiérarchie pragmatique des actants, appréciation culturelle axiologique, etc. Ce que nous observons relève de la production d'effets jussifs plus ou moins contraignants.

### 9. Source énonciative, source du procès

L'énonciateur E, dans les cas étudiés ici, n'est pas lui-même l'agent du procès, mais il est bel et bien l'agent du procès énonciatif, il contrôle, déclenche de manière volontaire les méta-procès « j'ordonne », « je suggère », « je conseille », « je souhaite », etc. Pour que ces actes de langage soient pertinents l'énonciateur doit être en position pragmatique d'exercer son rôle de déclencheur origine, il doit être habilité à effectuer ces actes. Le statut de relation entre l'énonciateur et son destinataire peut jouer un rôle non négligeable en ce qui concerne la nature de l'acte. De ce point de vue, les jugements sur l'acceptabilité de tel impératif dépendront de l'environnement qui caractérise son emploi. Ainsi, en dehors de la forme syntaxique même, le statut de l'énonciateur initiateur est un paramètre déterminant pour mesurer l'autorité de E : il importe de savoir ce qu'il représente. Dans la section 8, pour l'exemple (6), il sera essentiel de savoir s'il est médecin, pour l'exemple (7), si la duchesse a un statut qui l'autorise à donner un ordre à son destinataire, si dans l'exemple (3) nous avons affaire au président d'une association, s'il s'agit de deux amis, etc.

De la même façon, dans un certain nombre de cas, le destinataire doit être en mesure d'appliquer la consigne. De même le contenu du verbe est tel que l'acte en sera affecté, c'est le cas de l'exemple (12) de la section 8, dans lequel, nous avons le verbe *enjoy*, dont le contenu sémantique implique un argument qui ne contrôle pas la réalisation du procès, d'où l'absence de

cohérence relationnelle entre *enjoy ...* et *this instant / now* ou *encore will you ?*  
Obtempérer dans l'instant reste hors de la capacité du destinataire D. Il est clair que la compatibilité ou l'incompatibilité dont il est question en (11) et (12) ne résultent pas d'un sentiment subjectif. Il s'agit de fonctionnement prévisible et généralisable dans la mesure où l'on peut évaluer la relation entre des contenus :

[<+> agent = + capable, + volontaire + contrôle, etc.] + [V dynamique] + [this instant]/[will you ?] [+ ] acceptable

[<-> agent = - capable, - volontaire, - contrôle, etc.] + [V <-> dynamique] + [this instant]/[Will you ?] [- ] acceptable

Il est des cas dans lesquels un impératif ne peut être envisagé : il s'agit de verbes tels que *happen, seem, believe* qui, dans leurs emplois courants, échappent autant à la maîtrise de l'énonciateur qu'à la capacité de son destinataire :

- (1) John happened to have a cigarette.
- (2) \* John, happen to have a cigarette, please.
- (3) \* John, be likely to come, please.
- (4) ? John, believe Mary to be honest, please.

Dans leur sens courant, (2) et (3) signalent l'émergence d'un événement imprévu ou imprévisible ou l'appréciation d'une situation ou d'une propriété. Ces emplois restent en dehors de la relation intersubjective. Comment ordonner au premier degré la croyance que Mary est honnête, en (4) ? Il peut se faire que dans des contextes très contraints nous ayons pour (4) « veuillez croire que Mary est honnête ».

Dans le même ordre d'idées, les énoncés statiques devraient poser problème. Cependant, il est des états susceptibles de changer, en raison d'actes associés qui les conditionnent et les transforment. Un état peut cacher le procès auquel il peut être associé. Dans cette perspective, la situation est alors indirectement contrôlable, nous avons affaire à des prédicats tels que *be bad-tempered, be cheerful, be careful, be brave, be careful* ou *don't be bad-tempered*. Bien qu'introduits par *be*, ces prédicats supposent une relation « lâche » avec l'agentivité. L'animé humain concerné peut agir pour changer l'état de choses, le procès n'est pas lui-même explicité, mais il doit contribuer à obtenir le résultat souhaité, au moins par l'énonciateur. *Bad-tempered* a une dimension axiologique, appréciative, cf. *bad*, mais cette appréciation, négative, ne vaut pas à elle seule pour un acte de langage, même si elle contribue à le préparer.

De plus, certains « impératifs » dont les verbes axiologiquement orientés supposent un sujet non agent mais bénéficiaire verraient leur orientation compromise et deviendraient problématiques, au premier degré.

(5) ?# Don't enjoy your stay !

### 10. Temps, aspect, mode ou synchrétisme ?

Doit-on prendre en compte la dimension temporelle ? Si c'est le cas, cette dernière n'est pas aisée à définir et surtout à distinguer. Dans le cadre de la temporalité, dans le sens de *time* selon O. Jespersen, les conditions d'emploi de l'impératif sont telles que l'on est tenu de définir deux saisies : l'une caractérise le moment de l'acte de parole, <t°> repère énonciatif, par définition, l'autre détermine la valeur référentielle du temps du procès non énonciatif [T], [ø[go]], par exemple, cette valeur doit être nulle au moment <t°>. Cette condition doit être vérifiée au risque de compromettre la pertinence de la demande d'exécution. Inversement, suffit-il d'ordonner la réalisation d'une action pour que cette dernière se trouve dans le même temps réalisée ? Il est clair que ce n'est pas le cas. La seconde saisie T, virtuelle à t°, est envisagée dans un avenir proche ou lointain cf. « freine, mais freine donc ! » pour le proche, « faites une croisière de rêve dans le Pacifique l'été prochain », « louez en septembre, les touristes sont moins nombreux ». Certaines oppositions sont claires : « assurez votre retraite ... dès à présent », que l'on peut opposer à « Prenez votre retraite le plus tard possible ».

Deux hypothèses peuvent être formulées. La première considère que nous avons un temps mais que ce temps, formel (cf. *tense* chez Jespersen), est sémantiquement démis de sa fonction validante, « subduit », dirait G. Guillaume, *bleached* dirait Sweetser [1990]. Quel serait donc l'intérêt de considérer un temps qui ne fonctionnerait pas comme tel ? Cette hypothèse ne peut tenir que si l'on associe à la localisation temporelle les conséquences attendues de cette dernière, la possibilité pour l'énonciateur de mettre en place une forme d'« assertion » prise au sens de Hare (1970). Je reprends cette version de l'assertion telle qu'elle est exposée dans J. Lyons [1977]. Je réaménage l'analyse de ces auteurs. Pour eux, l'assertion peut s'analyser en termes de variables hiérarchisées:

Assertion [Neustic [Tropic [Phrastic]]]

Le *phrastic* constitue le point d'incidence du contenu. Le choix de ce contenu a au départ une orientation positive qui envisage un référent, le *tropic* (= *it is ± so*) et qui se constitue d'une frontière entre temps et mode. Ce *tropic* varie

entre trois valeurs *it is so*, *it is not*, retour à *it is ± so*. Dans les deux premiers cas, on a du temps, dans le dernier une des caractéristiques de la modalité. Quant au *neustic*, il présente *a sign of subscription = I say so*. Dans cette perspective, on pourrait supposer que l'impératif corresponde à un *tropic* qui envisage un *it is so* sans répudier un *it isn't*, observable dans la situation. De plus, un *neustic* du type *I suggest ...* dominerait ce *tropic*. L'inconvénient est qu'il s'agit plus d'effets « modaux » et « assertifs » de l'application du temps que de localisation du temps. Cette manière de voir s'écarte à la fois de la conception classique du temps. Il reste à savoir si l'on ne se paie pas de terminologie quand on parle de « présent ». Le passé (chronologique ou modal) a bien son marqueur, mais la représentation morphologique qui s'oppose à ce marqueur engouffre pratiquement tout le reste. Le délitement diachronique de la flexion personnelle sur le verbe introduit un brouillage à la seconde personne *you drive ...* est moins explicite que le *ge drivath* du vieil anglais et correspond à *you + drive-∅-∅*. Le premier ∅ renvoie à un ensemble de valeurs temporelles par défaut, le second signale par défaut la personne.

Dans cette perspective, l'énonciateur semble promouvoir l'image d'une réalisation, mais cette dernière reste, en termes strictement temporels, en creux, comme dans certains présents configurés ou paramétrés de manière quasi-modale : « tu pars demain », « si tu pars demain », etc., dans lesquels « demain » débraye le présent de toute validation. Pour sauver l'hypothèse temporelle, reste enfin l'hypothèse du coup de force, l'énonciateur n'envisageant aucunement la non réalisation ou la non exécution de l'ordre qu'il donne. L'inconvénient du coup de force est que l'on pourrait amener n'importe quelle structure à induire n'importe quel message, on reste alors dans l'indécidable.

L'hypothèse aspectuelle n'est jamais évoquée en anglais parce que l'on a l'habitude de cantonner l'aspect à deux configurations *be / V-ing* et *have / V-en*, et, parfois, de parler d' *aktionzart* lorsque la description est lexicalisée. Une courte réflexion sur une langue non indo-européenne montre que l'on peut évoquer l'impératif en termes d'aspect. C'est précisément le cas en ce qui concerne le tahitien. Il existe dans cette langue une particule aspectuelle « inceptive » [ʼa]. On trouve cette dernière dans deux contextes : a) dans le récit, b) à l'impératif.

(1) ʼA hihio ...

\_ il se mit à siffler ...

(2) ʼA rave mai ʼoe i tera ʼafata...

\_ particule inceptive + verbe = prendre + « mai » sous la dépendance du point de vue de l'énonciateur + ʼoe = destinataire + i = particule introduisant le COD + tera = déictique + ʼafata = caisse.

\_ Prends cette caisse-là.

Dans le cadre du récit, nous trouvons l'inceptif seul, la cohésion discursive le fait basculer dans le domaine de l'« histoire » benvénistienne, d'où la traduction à l'aide du passé simple. On remarque que dans l'exemple (2) la particule *mai* invite à établir un lien entre l'aspect « inceptif » et l'énonciateur pris comme repère, on l'utilise souvent pour marquer une relation andative, de mouvement concret ou figuré vers l'énonciateur. *Mai* s'oppose alors à *atu* de distanciation. Ce mouvement plus ou moins figuré vers l'énonciateur associé à l'inceptif induit un effet jussif.

Han, pour sa part, propose une comparaison intéressante avec les modaux. Certains modaux partagent des caractéristiques avec l'impératif au niveau de la force illocutoire, mais, porteurs de temps (cf. *will* = *will* + présent, *would* = *will* + *ed*, etc.), ils assertent leur programme de sens dans un monde (cf. *It is the case that it is possible / necessary that ...*). L'impératif ne le ferait pas. L'approche de Han reste séduisante tant que l'on en reste aux impératifs positifs, mais pour intéressante que soit cette proposition, elle pose problème, semble-t-il, pour les impératifs négatifs qui ont recours au *do support*.

### 11. L'impératif et la notion d'archi-opérateur

Au Moyen Âge anglo-saxon, la situation des verbes forts était plus claire : une explicitation morphologique nette distinguait l'impératif, l'infinitif, le subjonctif et l'indicatif (cf. D. Denison [1993], F. Fernandez [1986], C. Stevanovitch [1997]). La confusion n'était pas possible, tout du moins pour le singulier.

Infinitif	drif-an	
Impératif	Sg 2 <sup>e</sup> drif-∅	Pl drif-ath
Subjonctif	Sg 2 <sup>e</sup> drif-e	Pl drif-en
Présent	Sg 2 <sup>e</sup> drif-st	

En ce qui concerne la représentation, l'infinitif s'est appauvri morphologiquement, au point qu'en dehors de la configuration dans laquelle le verbe se trouve, il est difficile de dire s'il s'agit d'un impératif et parfois d'un « subjonctif ». En fait, si l'on en reste à la simple morphologie du verbe, tout ce que l'on peut dire est que cette forme concourt à signifier une déplétion morphologique, temporelle et flexionnelle. On observe un phénomène d'*inflexion-drop*. Les choses doivent-elles en rester là ? Ce serait compter sans le travail organisateur de la syntaxe, sans l'apport de la subordination, sans la prise en compte de la présence ou de l'absence de marqueurs (cf. *to*, par exemple). Si le synchrétisme a aboli les différences morphologiques, le système a laissé à la syntaxe le soin de conserver les distinctions. Ces dernières ne sont donc pas négligeables.

Dans certaines analyses des débuts de la grammaire formelle américaine, le rapprochement entre l'hypothèse de la subordination syntaxique et celle du verbe recteur principal performatif a pu sembler constituer une avancée, elle avait pour but de permettre simplification et prédiction : a) rendre inutile l'existence d'un morphème spécifique pour l'impératif, b) rendre compte de certains tags en *will*. Pour ce faire, Katz et Postal [1964] proposent un schéma de subordination du type :

[I request [that you will + Main Verb]]

Bolinger évoque les réticences de Stockwell *et al.* [1968] et sa préférence pour l'option morphématique associée à un « modal » sous-jacent « intégré » (*built-in*), ceci n'empêchant nullement une proximité entre la structure subjonctive *I insist he be ready on time* et *Be ready on time*. Est-il besoin de spécifier les choses de manière aussi physicaliste dans la sous-jacence ? Est-il nécessaire de postuler un *will* concrètement présent dans la structure de départ ? Ce *will* que l'on rencontre effectivement, ne découle-t-il pas directement de la définition de l'agentivité associée soit à un procès, soit à un comportement visés ? C'est-à-dire d'un paramètre définitoire de l'argument agent, dont le référent est susceptible d'exercer un certain contrôle sur l'action.

Plus récemment, l'impératif a été présenté comme une sorte d'hybride atypique (A. Warner [1993]) :

I suggest that these [imperative do and don't] might be analysed as formal indicatives which are opaque to mood and mean virtually the same as the imperative.

À première vue, cette solution apparaît paradoxale. Pourquoi investir une opération d'une forme pour finalement ne pas tenir compte de son sémantisme. À la réflexion, c'est peut-être la formulation en langue naturelle de l'hypothèse qui est étrange ; mais si l'on propose une analyse qui rappelle ce que Jakobson proposait pour les traits phonologiques, qui permettait à telle ou telle langue de construire ses phonèmes, l'entreprise redevient plus crédible. Dire qu'il s'agit de l'indicatif et penser que la forme emprunte certaines caractéristiques de l'indicatif ne revient pas au même. Ce que propose Warner passe beaucoup mieux lorsqu'il utilise des matrices. Walker note que la distribution de la négation rappelle celle de l'indicatif ; cf. *Do not touch it, don't touch it* que l'on peut rapprocher de *you do not like your job, you don't like your job*. L'infinitif fonctionne différemment (cf. *to hear or not to hear ...*). Par ailleurs, on peut coordonner un impératif et une proposition à l'indicatif : *she loves me and don't (you) deny it*. Warner remarque encore que le sujet coordonné est au nominatif, or le temps est réputé accorder le cas nominatif au sujet. Il s'agit-là de critères intéressants, mais peut-on pour autant assurément parler

d'indicatif ?

L'anglais joue sur la similitude formelle des configurations. S'il s'agit de temps, il ne peut s'agir que d'un temps « formel », vidé de sa charge sémantique, au sens où l'on dit de certains sujets qu'ils sont formels, non sémiques (cf. G. Girard [2001]) et dans ce cas le temps serait débrayé de sa mission indicative (cf. Confais [1990]). S'il s'agit d'un mode, il ne s'agit alors que d'un mode d'effet, permettant la mise en place d'effets illocutoires. Cette forme synchrétique peu saillante en elle-même permet de multiples effets. Ce qui revient à dire que l'on peut postuler une variable et que cette simplicité apparente peut recouvrir des relations plus complexes.

À cette étape, on peut avancer que deux emplois peuvent être écartés à la réflexion : a) l'infinitif ne peut être retenu en raison de l'emploi de « do » à la négation, b) l'optatif doit également être rejeté car, sauf erreur, le sujet est alors obligatoire *God rest him*, mais *#\* ∅ rest him*. Seule résiste l'hypothèse d'un temps dont le caractère indicatif se trouverait appauvri au point de permettre des effets de modalité. Un sorte de présent formel subséquent « javellisé », désasserté : *\* It is the case that (you) open that door , please*.

### 12. DO auxiliaire à l'impératif est-il motivé ?

L'analyse générative parle d'auxiliaire « inséré », « périphrastique », ou auxiliaire de « survie » pour l'accord « temporel » lorsque le morphème se trouve en position syntaxique problématique [Haegeman et Guéron 90] :

- a) le verbe lexical prototypique (*close, come, know, etc.*) appelle un certain nombre d'arguments, ce nombre est lié au sens du verbe.
- b) le *do* inséré, en tant qu'auxiliaire, permet diverses opérations, les *N.I.C.E. propertie*, et n'ajoute aucun argument ou rôle.

De ce point de vue, l'impératif détient toutes les propriétés sauf une, il exclut l'interrogation I, il se limite à N.C.E. Il reste qu'il n'apporte aucune modification dans la « description » de l'événement. Si la modification descriptive apportée par *do* est nulle, c'est que son contenu l'est également. De ce point de vue, la conclusion est claire, il s'agit d'un morphème sémantiquement vide. La solution est claire tant que l'on considère qu'il y a effectivement un morphème de présent. Ceux qui postulent un  $\emptyset$ , veulent dire en fait que l'on a une variable *x* qui se laisse interpréter comme un présent dans telle configuration. On sait que dans telle autre, elle se laissera interpréter différemment.

D'autres linguistes, qui outre la sémantique, se préoccupent de la motivation se demandent cependant si le *do* auxiliaire, sévèrement grammaticalisé, ne détiendrait pas un trait de description minimale de manière à légitimer son rôle au sein de la grammaire (cf. R. Langacker [1987] : « ... this

is the proper semantic analysis for the auxiliary verb *do* in English ... , the standard for [DO] is a schematic process »). Cette solution semblerait s'appliquer à certains cas de l'impératif, mais certains emplois non impératifs semblent résister (cf. *I do like my job* et d'autres *seem, believe, want, cf. # ? like tea, please*). Quelle définition donner à *process* dans ce cas ? Si tant est que nous ne déformons pas la pensée de l'auteur.

L'énonciateur tente d'amener le destinataire à trouver une solution pertinente à une situation qu'il juge inadéquate. La relation, sans être de type « causatif » strict, évoque une relation intersubjective forte, l'énonciateur a l'initiative de la suggestion. Cela ne prouve pas en soi que ce *do* soit doté d'un sens interne, mais il semble faciliter une interprétation sémantico-pragmatique qui n'est pas totalement nulle. Implicitement la situation est tenue pour insatisfaisante, et il est demandé au référent de l'argument agent du verbe de remédier à cet état de chose. La dimension axiologique signalée par G. Girard [1993] pour le « *do* lexical » est-elle véritablement absente pour le *do* auxiliaire dans le cas de l'impératif ? Sans oublier que tous les *do* ne se situent pas au même niveau et qu'il restent syntaxiquement dépendants de leur position dans la hiérarchie, on peut étendre le trait axiologique à cet emploi de l'auxiliaire. On pourrait étendre le concept au *do* d'insertion, dont la fonction est également de juger de l'adéquation du contenu de la proposition. Si *do* est plus indice d'évaluation axiologique qu'autre chose, il ne dit pas *tel quel* le temps. Le problème se pose de la manière suivante, le problème ne serait pas le temps présent en soi, puisqu'en fait on le récupère en interprétant la variable qu'indique «  $\emptyset$  » mais le trait important quand il s'agit de caractériser *do* est le trait axiologique. L'anglais dans le cas de l'impératif « maximalise » la sélection de *do* pour bénéficier de ce trait.

- (1) I insist that he do take the medicine.
- (2) I insist that he does take the medicine.

Dans ces énoncés, *insist* n'a pas tout-à-fait le même sens. En (1), il s'agit d'insister pour qu'un procès se réalise, le médecin est d'avis qu'il serait « bon » que le malade le fasse, en (2) l'énonciateur insiste sur le fait que le procès existe « bel et bien », on pourrait gloser la pensée de l'énonciateur dans ce cas *It is the case that ...*. On peut très bien avoir un *do* préverbal sans que cela implique que l'on ait accord et temps (au sens d'opération de validation). Il y a donc bien deux domaines à distinguer, celui du marqueur axiologique de l'emphase et celui de l'accord et du temps. En certaines structures *do* peut être lié à la mise en place de la problématique du temps, mais cela n'implique pas que ce soit toujours le cas (cf. l'exemple (2)). Pour recentrer sur l'impératif, on voit que l'hypothèse d'un *do* axiologique tient quel que soit le cas de figure :

a) temps formel sémantiquement débrayé, appauvri, ou b) mode non indicatif.

### 13. Co-occurrence de DO avec BE

On pourra être étonné de voir apparaître des impératifs en *do* avec *be*. Nous trouvons cependant :

(1) Sally: All right, Mike, don't be bad-tempered.  
Mike: I'm not being bad-tempered!

Il convient de pas avoir une vision figée de la notion d'état. Il est de multiples manières de concevoir ce type de relation, on peut envisager des états transitoires, ou bien résultants. Certains de ces états ne contreviennent pas au principe de la séparation entre une antériorité et une postériorité par rapport à  $t^{\circ}$  ; de plus, ces états peuvent être directement ou indirectement associés à un processus contrôlable sémantiquement, qui les détermine. On se trouve alors dans un cas de figure qui permet d'envisager une transformation. L'énonciateur peut convaincre le destinataire D que l'état antérieur n'est pas satisfaisant et qu'il doit être transformé.

(2) Don't be coy! I know all about you and Reggie Mantle!

Dans une situation qui relève de l'ironie dramatique, la destinataire se comporte en ingénue. L'énonciatrice explicite le cadre, qui pour elle est axiologiquement négatif. Jouer les ingénues relève d'un choix délibéré, suppose donc un contrôle de la part de l'agent du choix. L'énonciateur enjoint sa destinataire d'opérer un changement par rapport à cette situation. *Do* permet de prendre en charge la dimension axiologique et ce qui est visé est une transformation de la situation.

(3) Be careful.  
(4) \* Be glad.  
(5) \* Do be glad.  
(6) \* Do be glad we are leaving. [Exemples de Bolinger]

Le sémantisme de *glad* est tel qu'il semble interdire la participation active de son sujet implicite, le paramètre lié au contrôle sémantique se trouve violé. La situation ne s'améliore pas en (6), car si la transformation devait avoir lieu, elle ne serait en aucun cas liée à un effort de la part du sujet, elle serait liée au segment *we are leaving*, ce qui exclut une quelconque responsabilité de la part du référent du sujet.

(7) Don't be nervous  
(8) #? Be nervous.

L'exemple (7) se caractérise par le fait que *be nervous* reste prototypiquement hors du contrôle de celui qui est affecté de cette propriété cf. « être inquiet », « avoir le trac », etc. Sauf contre emploi, on n'imagine pas quelqu'un faire des efforts délibérés pour atteindre un état d'anxiété, on n'imagine pas non plus un énonciateur demandant à son destinataire d'exercer des efforts pour être en proie à l'inquiétude. En revanche, on peut très bien imaginer qu'un énonciateur demande à son destinataire de faire un effort, de tenter de surmonter ses émotions. On voit la différence qui sépare *be glad* de *be nervous*. Dans le cas de *glad* il est difficile pour le référent du sujet d'intervenir de manière agentive, en revanche, il est admis que l'on peut tenter d'agir de manière délibérée pour lutter contre la nervosité qui nous frappe.

### **Conclusion**

Si la sémantique invite à imaginer paramètres et schémas ou scénarios, la syntaxe reste aussi rigide que discrète. Elle se contente d'enjoindre d'instancier des marqueurs dans un schéma simple, des zones et des positions. De ce point de vue tout se passe comme si les relations riches complexes se trouvaient compressées dans une forme simple. L'étude d'énoncés authentiques en situation milite pour une approche modulaire, qui organise la répartition des tâches et les compensations. Dans cette perspective, point n'est besoin de souhaiter voir chacun des modules dupliquer l'entier des représentations. Lorsque la syntaxe suspend la représentation, la sémantique relaie la prise en compte des opérations, mais il n'est pas nécessaire de tout mettre en scène. Il suffit que le destinataire puisse récupérer par relations associatives certains des rouages pragmatiques les plus accessibles. On a l'impression que tout est fait pour sauver une façade syntaxique aussi simple que rigoureuse. Si le destinataire est en mesure d'aboutir de manière pertinente les domaines (syntaxe, sémantique, et inférence) et leurs résultats interprétatifs, il peut se persuader qu'il a accès à l'entier interprétatif idéal du message de départ.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- Adamczewski, H. 1982. *Grammaire linguistique de l'anglais*. Paris : A. Colin.  
 Battistella, E. L. 1996. *The Logic of Markedness*. Oxford : Oxford University Press.  
 Benveniste, É. 1966, 1974. *Problèmes de linguistique générale*, volumes I et II. Paris : Gallimard.  
 Bolinger, D. 1977. *Meaning and Form*. Londres : Longman.  
 Bourdin, P. 1992. « Constance et inconstances de la déicticité : la resémantisation des marqueurs anaphoriques et cataphoriques ». In *La Déixis*, sous la direction de M.-A. Morel et L. Danon-Boileau. Paris : Presses Universitaires de France.  
 Bourquin, G. 1983. « Les opérations linguistiques sous-jacentes aux emplois de BON, BIEN, et BEAU en français », *Studia Linguistica* 37, 1.

- Bourquin, J. 1983. « À propos d'un poème de V. Hugo tronqué à l'usage de l'école élémentaire ou V. Hugo et les petits zoiseaux ». In *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques, Linguistique et sémiologie* 42, Actes du colloque de Besançon-Neuchâtel, 5-6 octobre.
- Cauquelin, A. 1990. *Aristote et le langage*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Chomsky, N. 2002. *On Nature and Language*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Confais, J.-P. 1990. *Temps, mode, aspect*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Cornish, F. 1999. *Anaphora, Discourse, and Understanding: Evidence from English and French*. Oxford : Clarendon Press.
- Culioli, A. 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation*. Paris : Ophrys.
- Cotte, P. 1996. *L'Explication grammaticale*. Paris : Presses universitaires de France.
- Deléchelle, G. 1993. « Statut syntaxique de certains énoncés en *let* », *Recherches en contrastivité* 1. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Delmas, C. 1987. *Structuration abstraite et chaîne linéaire*. Paris : CEDEL.
- Delmas, C. À paraître. « Linéarisation et forme porteuse ». In *Actes du colloque sur La linéarisation de l'énoncé*, 9 et 10 novembre 2001, Paris IV.
- . À paraître. « Remarques sur l'impératif anglais ». In *Mélanges pour honorer G. Bourquin*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Denison, D. 1993. *English Historical Syntax*. Londres : Longman.
- Fernandez, F. 1986. *Historia de la lengua inglesa*. Madrid : Gredos.
- Girard, G. 1993. « Le passage du verbe plein / opérateur. Deux exemples : MAKE, DO ». In *Motivation et iconicité, Faits de Langues*. Paris : Presses universitaires de France.
- . À paraître. « Les réseaux de sens au sein de l'énoncé ». In *L'Interprétation*. Tromsø, Paris : Ophrys.
- . À paraître. « Le sujet : une notion à définir ». In *Le Sujet*. Aix-en-Provence, Paris : Ophrys.
- Guimier, C. 1981. « Sur la substitution verbale en anglais », *Modèles Linguistiques* 3, 1.
- Han, C. H. À paraître. « Deontic Modality of Imperatives », *Language and Information 1*, Korean Society of Language and Information.
- . À paraître, « The Evolution of DO support in English Imperatives ». In *Diachronic Syntax: Models and Mechanisms*, edited by A. Warne, S. Pintzuk & G. Tsoulas. Oxford : Oxford University Press.
- Hare, R. M. 1971. *Practical Inferences*. Londres : Macmillan.
- Hofman, T. R. 1993. *Realms of Meaning*. Londres : Longman.
- Huddleston, R. 1988, 1996. *English Grammar: An outline*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Jakobson, R. 1957. « Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe ». Traduit du russe in *Essais de linguistique générale I*. Paris : Éditions de Minuit.
- Jespersen, O. 1925, 1975. *The Philosophy of Grammar*. Londres : Allen & Unwin.
- Joly, A. 1975. « A Psychomechanical Approach to the Verb DO ». In *Grammaire générative et psychomécanique du langage AIMAV*. Bruxelles, Paris : Didier.
- Khalifa, J.-C. 1999. *La Syntaxe anglaise aux concours*. Paris : Colin.
- Katz, J. J. & P. M. Postal. 1964. *An Integrated Theory of Linguistic Descriptions*. Cambridge : M.I.T.
- Kleiber, G. 2001. *L'Anaphore associative*. Paris : Presses universitaires de France.
- Lakoff, G. & J. R. Ross. 1976. « Why You Can't Do So Into the Sink » In *Syntax and Semantics 7*, sous la direction de J.D. Mc Cawley. Londres : Academic Press.
- Langacker, R. W. 1987. *Foundations of Cognitive Grammar, volume 1*. Stanford : Stanford University Press.
- Larrea, P. 1984. *Le Possible et le nécessaire : modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*. Paris : Nathan.
- Lavedrine, J. 1983. « Le débat de validité de la prédication : les fonctions de l'auxiliaire DO en anglais ». Saint-Étienne : CIEREC XXII.
- Léoué, J.-G. *La Grammaticalisation de DO : étude diachronique et synchronique, (thèse en cours)*.
- Lyons, J. 1977. *Semantics II*. Cambridge : Cambridge University Press.

- Malan, N. 1999. *La Proposition relative en anglais contemporain, une approche pragmatique*. Paris : Ophrys.
- Marouzeau, J. 1951. *Lexique de la terminologie linguistique*. Paris : Geuthner.
- Merle, J.-M. 2003. *Le Sujet*. Bibliothèque Faits de Langue. Paris : Ophrys.
- Miller, P. 2000. « DO auxiliaire en anglais : un morphème grammatical sans signification propre », *Travaux Linguistiques du Cerlico* 13.
- Neveu, F. 1995. « Progressions et ruptures thématiques dans *La Condition humaine* », *L'information grammaticale* 67, octobre.
- Perrin, I. 1992. « Think of Baked Beans and You Think of Heinz : les impératifs dits conditionnels ». In *Approches énonciatives de l'énoncé complexe*, sous la direction de I. Perrin. L'Information grammaticale, Louvain, Paris : Éditions Peeters.
- Perrin, I. 1992. *L'Impératif en anglais et les opérations énonciatives*. Thèse de doctorat nouveau régime, université de Paris 3.
- Rebuschi, G. 1983. « Anglais DO et basque EGIN ». SAES.
- Ross, J. R. 1972. « Act ». In *Semantics of Natural Languages*. Dordrecht (Pays-Bas), Boston : Reidel.
- Souesme, J.-C. 1989. « DO, deux valeurs, une fonction ». In *Explorations en linguistique anglaise*, sous la direction de A. Gauthier. Berne : Peter Lang.
- Sperber, D. & D. Wilson. 1986, 1995. *Relevance & Cognition*. Blackwell : Oxford.
- Stevanovitch, C. 1997. *Manuel d'histoire de la langue anglaise des origines à nos jours*. Paris : Ellipses.
- Sweetser, E. E. 1990. *From Etymology to Pragmatics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Warner, A. R. 1993. *English Auxiliaries : Structure and History*. Cambridge : Cambridge University Press.